

## RAPPORT DE LA COMMISSION DES REPRESENTANTS RÉGIONAUX 2019

La commission des représentants régionaux s'est tenue à deux reprises cette année 2019 sous la présidence de Michèle Petitcolin, le secrétariat de Daniel Metge et la présence de Marie-Claire Camus Delage déléguée du CA attachée du Bureau.

### **Points essentiels :**

-

**Statuts et règlements intérieurs** des différents groupes régionaux

La question de l'harmonisation des statuts et des règlements intérieurs des groupes régionaux avec ceux de la SPP continue à se poser. Certains groupes régionaux en manque de candidats pour pouvoir constituer un bureau, ont en conséquence, opté pour des statuts différents, notamment concernant les

psychanalystes honoraires. Suivant la logique des statuts de la SPP, les psychanalystes honoraires ne sont de fait plus actifs donc n'ont plus le droit de vote, puisqu'ils ne sont plus de facto ni membre de la SPP ni membre de l'API.

De son côté, le ministère de l'intérieur, précise qu'il n'y a pas de nécessité d'homogénéiser les statuts des groupes régionaux qui sont des associations indépendantes. Cependant les statuts de ces groupes doivent être en accord avec les principes de fonctionnement de la SPP afin de permettre leur reconnaissance comme groupe régional de la SPP.

Néanmoins, outre l'évidence d'une plus grande facilité à pouvoir constituer un bureau, la question financière pour les groupes régionaux reste entière ; En effet ces derniers établissent leur budget grâce aux cotisations de leurs membres et du reversement de la SPP, il est donc bien évident que plus le nombre de membres honoraires augmente plus les cotisations perçues diminuent. La question est donc à double versant, d'un côté plus de facilité, d'un autre côté un appauvrissement budgétaire. La crainte étant que cette mesure, permettant aux psychanalystes honoraires de rester actifs au sein des instances institutionnelles, sans

honorer une cotisation de membre, incite un plus grand nombre à demander l'honorariat. Les nouveaux entrants étant moins nombreux que les sortants, il est bien possible que la solution de court terme soit une difficulté de plus à long terme.

## **Questions budgétaire de la SPP**

Comme l'année précédente, les préoccupations budgétaires de la SPP restent importants comptes tenus des dépenses engagées liés aux locaux de la rue Daviel mais aussi à la diminution des membres de la SPP, plus importants que prévue, ainsi qu'une baisse des effectifs des AEF.

Les propositions de restriction des dépenses de fonctionnement en personnel avaient été évoquées et mises en oeuvre, reste à pouvoir solliciter de nouvelles rentrées. Le sujet du reversement aux régions avait été évoqué mais reste identique sur la base des cotisations de 2016, c'est à dire non réactualisées. Certaines régions dont la charge des locaux ne pèse pas sur leur trésorerie procèdent à des dons. La possibilité de payer sa cotisation en plusieurs fois par prélèvement, et peut être de pouvoir à

un moment donner la possibilité d'une mensualisation de cette dernière permettrait qu'il y ait moins de retard de paiement et donc une trésorerie moins tendue.

## **COMMUNICATION ET ÉCHANGE INTER-RÉGIONAUX**

L'ensemble des représentants régionaux s'entend pour souligner l'importance de la communication et des échanges entre les différentes régions, dont Paris. Nous aimerions que la CRR s'instaure comme un lieu fécond de réflexions qui ne s'en tient pas aux seules réunions bi annuelles mais permette une véritable circulation interrégionale. Il semble utile que chaque représentant régional puisse se faire la porte parole dans sa région, en accord avec le bureau en place, des échanges de la CRR et pourrait ainsi envoyer à tous les membres un compte rendu de cette dernière, afin de les y associer.

En conclusion, la CRR est très investie par les représentants régionaux qui sont très mobilisés. Si d'un commun accord, le rythme de deux rencontres par an semble satisfaisant au regard, des efforts de déplacement que celles ci impliquent, nous réfléchissons néanmoins à optimiser le dispositif, pour le moment les échanges par mail entre les différentes régions permettent une plus grande souplesse.

Michèle Petitcolin .

Le 12 janvier 2020